

Suppressions d'emplois 2021 :

Sans surprise, la direction générale amplifie sa politique de liquidation des emplois dans notre administration

Toulouse, le 2 décembre 2020

Les documents du CT réseau viennent de tomber et le résultat est à la hauteur de nos inquiétudes.

Sur les 2 163 suppressions d'emplois annoncées au PLF 2021, 1 792 le seront à la DGFIP !

Pour mémoire, les chiffres nationaux depuis 2011 :

PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800

En Haute-Garonne, sont annoncées 53 suppressions d'emplois, déclinées comme suit :

	suppressions d'emplois nationales	DRFiP 31 : suppressions d'emplois par catégorie					total	% dep/nat
		A+	A	B	C			
PLF 2012	-2438		-4	-9	-15	-28	1,15%	
PLF 2013	-2023	-1	-3	-4	-13	-21	1,04%	
PLF 2014	-1988	-2	-4	-7	-5	-18	0,91%	
PLF 2015	-2000	-1	-2	-5	-8	-16	0,80%	
PLF 2016	-2130	-1	5	-4	4	4	-0,19%	
PLF 2017	-1630	1	13	-14	-37	-37	2,27%	
PLF 2018	-1600	0	0	-8	-5	-13	0,81%	
PLF 2019	-2130	-1	0	-4	-12	-17	0,80%	
PLF 2020	-1500	-1	-3	-10	-13	-27	1,80%	
PLF 2021	-1800	-2	-3	-16	-32	-53	2,94%	
Total	-19239	-8	-1	-81	-136	-226	1,17%	



La Haute-Garonne fournit donc près de 3 % des suppressions d'emplois nationales, la DG continue donc à récupérer les gains consécutifs au mouvement social local de 2019. Une fois encore ce sont les personnels de catégorie C et B qui paient un lourd tribut. Les cadres supérieurs, qu'ils soient nos directeurs ou chefs de postes, sont bien au chaud et accompagnent les destructions de nos services. Lorsque la CGT écrit à des collectivités ou établissements de santé pour les alerter sur la situation à venir, les comptables ou directeurs jouent les pompiers pour minimiser l'impact auprès d'eux.

Nous sommes dans une véritable guerre sociale, il est temps que chacun choisisse son camp !

**La réponse au « Nouveau Régime Pitoyable »,
ce n'est pas la lutte des places mais la lutte des classes !**

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Dans les documents du CTR, on peut lire cette précision concernant une directive à ne pas « désosser » davantage les SPF.

1.2 - En terme de répartition

Toutes les catégories d'emplois et tous les services sont appelés à contribuer à l'effort de suppressions, y compris les services centraux.

Toutefois en 2021, les départements ne devront pas localiser de suppressions d'emplois dans les SPF, sauf exception justifiée par une analyse métier validée au niveau des délégations. Cette décision doit permettre d'aider les SPF à retrouver de meilleurs délais de publication et doit faciliter également la mise en place des SAPF.

Une marge non répartie permettra le cas échéant de faire face à des aléas/besoins nouveaux en cours d'année.

Alors les collègues des SPF, soyez heureux, vos missions sont au fond du seau, donc on ne va pas renforcer vos services, pas d'inquiétude surtout ! Juste, l'administration essaiera de ne pas vous en supprimer davantage ! Quant aux agents des autres services (dont la situation doit être florissante), l'épée de Damoclès est suspendue au-dessus de leurs têtes, ils devront attendre le CT local du 15 janvier pour savoir si M. Perrin a décidé de supprimer ou pas leurs postes en 2021.

Nouveauté 2021 : les mouvements d'emplois liés à la « relocalisation »

La création des services et plateformes industrialisés aura une influence sur le volet emplois sur plusieurs années. De fait, comme la CGT l'a précisé aux élus des départements qui accueilleront ces services, il n'y aura aucune augmentation des effectifs d'agents de la DGFIP. Au final, les suppressions d'emplois dans les départements sur la période ne feront au mieux que se compenser avec les créations de poste induit par l'implantation de ces nouvelles implantations !

A) Les renforts et redéploiements

Les redéploiements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place en 2021 des premiers services relocalisés.

Les mouvements d'emplois liés à la relocalisation font l'objet d'un traitement spécifique permettant la montée en charge progressive des services relocalisés. Ainsi le volume d'emplois n'est pas transféré immédiatement d'un département à l'autre mais sera lissé sur plusieurs exercices jusqu'au terme de l'opération de relocalisation.

En complément de ces mouvements des renforts d'emplois bénéficieront à quelques directions en lien avec l'extension du périmètre des services facturiers.

Plus que jamais, les attaques se poursuivent contre notre service public avec le « NRP », les lignes directrices de gestion issues de la loi « transformation de la fonction publique » et les suppressions d'emplois.

N'y a-t-il pas urgence à nous réunir rapidement par tous les moyens possibles (audio, visio, présentiel dès que possible) pour décider une riposte à la hauteur des attaques que nous subissons de la part du gouvernement ?

La CGT Finances publiques s'adressera prochainement à l'ensemble des collègues de la Haute-Garonne pour débattre des solutions qui se présentent à nous pour empêcher la destruction de nos missions et du service public.

